

LE CNAM ILE-DE-FRANCE

Mode d'emploi

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

- Informez-vous sur les formations et leurs modalités d'organisation, pendant les forums d'inscription de Septembre et Février, ou par Internet.
- Construisez votre parcours de formation
- Rencontrez un conseiller pédagogique dans le centre le plus proche de votre domicile ou de votre lieu de travail et validez avec lui ce parcours.
- Prenez toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre projet : Diplôme et Certificats, Fiche parcours, Fiche Fod, Tarifs, Emploi du temps, Calendrier du centre, Fiche DIF, Expérience Professionnelle, ...
- Validez votre inscription en rapportant votre dossier d'inscription complet, y compris le règlement des frais de formation.

COMMENT OPTIMISER VOTRE PARCOURS DE FORMATION ?

□ La Validation des acquis d'expérience (VAE)

Vous pouvez valider votre expérience pour :

- Accéder à un cycle de formation sans les diplômes ou titres requis à l'entrée (décret du 23 août 1985) : VAP 85
Ce décret prend en compte à la fois votre expérience professionnelle et personnelle ainsi que les parcours de formation suivie en formation initiale et continue
- Obtenir tout ou partie d'un diplôme (décret du 24 avril 2002) : VAE
Ce décret prend en compte à la fois votre expérience professionnelle et personnelle exercée pendant une durée minimale de 3 ans, en rapport direct avec le contenu des diplômes.

Une fiche VAE est disponible dans les centres d'enseignement pour les gens concernés par cette démarche

□ La Validation des études supérieures (VES)

Grâce à la VES, vous pouvez prétendre à la dispense de certains modules de formation Cnam, en faisant valoir vos études supérieures antérieures.

Conditions : posséder un diplôme de l'enseignement supérieur français ou étranger, un titre RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), des unités d'enseignements (UE obtenues dans le cadre d'une formation supérieure, ou encore une formation professionnelle qualifiante).

Démarches : remplir un dossier de demande de VES et produire les justificatifs (contenu des modules obtenus, notes obtenues). Il sera envoyé à la direction des formations au Cnam et sera examiné par un jury.

Attention : Vous ne pouvez pas être dispensé d'une UE à laquelle vous avez échoué.



LE CNAM ILE-DE-FRANCE

Mode d'emploi

Fondé en 1794, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un grand établissement d'enseignement supérieur dédié à la formation tout au long de la vie. Il donne à chacun les moyens de se former à tout moment de sa vie professionnelle, sur place ou à distance.

LES CENTRES D'ENSEIGNEMENT DU CNAM EN ILE DE FRANCE

Les Centres d'enseignement Cnam en Ile de France assurent les missions de formation du Cnam au service de vos projets professionnels. L'offre de formation répond à la très grande diversité des situations personnelles et les auditeurs peuvent suivre, à leur rythme, des parcours à finalités professionnelles.

Il existe **18 implantations franciliennes** à ce jour, n'hésitez pas à vous rendre dans le centre le plus proche de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Dans le 95 : Cergy-Pontoise

Dans le 94 : Créteil et Cachan

Dans le 93 : Marne la Vallée, Aulnay-sous-Bois et La Plaine Saint Denis

Dans le 92 : Boulogne-Billancourt, Bois-Colombes, Clichy et La Défense

Dans le 91 : Evry, Massy et Saclay

Dans le 78 : Versailles, Mantes et Poissy

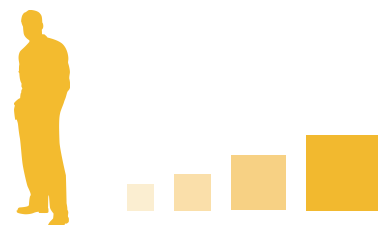
Dans le 77 : Melun-Sénart

Dans le 75 : Paris Porte de Pantin

Le Cnam en Ile de France propose plus de 300 Unités d'Enseignement (UE) et 60 diplômes, titres et certificats, de niveau Bac à Bac +5.

LE CNAM : POUR QUI ?

Le Cnam s'adresse à tous salariés, travailleurs indépendants, créateurs d'entreprise, demandeurs d'emploi, personnes en retour à l'emploi, qui veulent actualiser ou compléter leurs connaissances ou acquérir un diplôme pour évoluer dans leur carrière, trouver un emploi ou en changer.



LE CNAM : POURQUOI ?

Pour Perfectionner vos compétences et évoluer dans votre métier

Le Cnam dispense des formations dans un très large éventail de domaines regroupés en quatre pôles :



Toutes les formations sont ancrées dans la pratique professionnelle et visent à développer les compétences recherchées par les entreprises.

Les cours sont assurés par des enseignants, pour la plupart, issus de l'entreprise, ou par des professionnels en exercice.

Pour obtenir un titre, un certificat, un diplôme reconnu et accéder à un niveau supérieur de qualification.

Le Cnam en Ile de France propose des formations de niveau Bac à Bac +5. Les diplômes nationaux, comme les titres professionnels, bénéficient de la reconnaissance de l'Etat. Les filières d'ingénieur sont habilitées par la Commission de Titres d'Ingénieur (CTI). De plus, l'adoption du standard « LMD » (licence, master, doctorat) donne aux titres et diplômes du Cnam une reconnaissance internationale et favorise la mobilité des diplômés.

LE CNAM : COMMENT ?

Plusieurs modalités de formation sont proposées aux auditeurs du Cnam.

Vous pouvez choisir votre formule en fonction de vos disponibilités et de votre projet personnel et professionnel.

Cours du soir et du samedi matin

La plupart des formations sont assurées hors temps de travail (HTT) du lundi au vendredi soir de 18h30 à 21h30 et le samedi matin de 9h00 à 12h00.

Formation ouverte à distance tutorée : Fod

La formation ouverte à distance permet de s'organiser à son rythme, sans contrainte de déplacement ni d'horaire imposé. Les enseignements sont tutorés par un intervenant extérieur et des séances de regroupement (parfois obligatoires) sont proposées aux auditeurs.

Stage inter et intra entreprises

Des stages de courte durée sont également proposés. Ils peuvent être conçus sur mesure en fonction des besoins exprimés par les entreprises.

CHOISIR ET CONSTRUIRE VOTRE PARCOURS DE FORMATION

Parce qu'il répond aux besoins de publics variés aux attentes multiples, le Cnam offre, dans chaque spécialité, un grand nombre de formations. Face à ce choix, comment opter pour le parcours le mieux adapté à vos objectifs et à vos contraintes personnelles et professionnelles ? Comment optimiser votre formation, en restant réaliste ?

En Ile de France, il y a toujours un centre proche de chez vous.

N'hésitez pas à vous déplacer et rencontrer un conseiller pédagogique, pour lui préciser votre projet et élaborer, avec lui, le parcours de formation le plus adapté.

CONSTRUIRE VOTRE PARCOURS

La composition de la plupart des formations en unités d'enseignement (UE) permet de les suivre à son rythme, et parfois à la carte, en choisissant les contenus pédagogiques correspondant le mieux à ses besoins.

□ Comprendre les Unités d'Enseignement UE

Les enseignements du Cnam sont majoritairement organisés en UE. Ce sont des modules de formation capitalisables, qui peuvent être suivis individuellement ou combinés dans les parcours libres, certifiants ou diplômants.

Une UE représente en moyenne un volume de 40 à 60 heures et se déroule sur un semestre. Elle est dispensée hors temps de travail (HTT) le soir et/ou le samedi matin, ou à distance, et dans certains cas en formation continue (stages en journée). Une UE est constituée d'heures de cours, de travaux dirigés et de travail personnel, de durée variable, une fois par semaine pendant un semestre.

□ Combien d'UE préparer par an ?

Un rythme raisonnable est de 4 à 6 UE dans l'année, soit 2 à 3 par semestre, en fonction de vos disponibilités.

□ Dans quel ordre préparer les UE de votre parcours ?

• Respecter la progression pédagogique

Certaines formations imposent un parcours précis, tandis que d'autres laissent plus de souplesse. Certaines UE ne sont accessibles qu'après en avoir validé une première donnant les bases indispensables. Consultez les fiches parcours et les pré-requis de chacune des UE avant de vous engager.

• Confronter vos emplois du temps

Vérifiez le planning des UE, de façon à ne pas choisir deux UE qui ont lieu le même jour, à la même heure.

• Varier les modalités pédagogiques

Si l'offre existe, il est tout à fait possible de suivre une formation en Fod, dans sa totalité. Mais il est souvent bénéfique de mixer les deux modalités pédagogiques : Fod et présentiel. Le panachage est une excellente solution pour gagner du temps et conserver sa motivation, tout en maintenant un lien plus convivial avec les enseignants et les autres auditeurs.

Si vous en avez la possibilité, préparez en Fod les matières dont vous maîtrisez les bases, et réservez les cours en présentiel pour les disciplines où vous débutez.

Les UE en Fod sont consultables et vendues à distance, via notre site internet

<http://www.cnam-idf.fr/fod/>



LE CNAM ILE-DE-FRANCE

Mode d'emploi

LE DEROULEMENT DES ETUDES

Vous pouvez librement préparer consécutivement toutes les valeurs d'une même filière en vue d'obtenir la validation correspondante ou bien suivre les enseignements de votre choix en cumulant les unités d'enseignement relatives à une même discipline ou en élaborant votre projet de formation en fonction de vos centres d'intérêt ou de vos besoins professionnels.

□ DELIVRANCE DE LA CARTE D'AUDITEUR

Après avoir acquitté le droit d'inscription, les auditeurs reçoivent une carte nominative sur laquelle sont mentionnés :

- La liste des unités d'enseignements auxquels ils sont inscrits ;
- Le montant des droits acquittés.

Cette carte permet l'accès aux cours et aux travaux dirigés. Elle peut être exigée à l'entrée des salles ou laboratoires où se déroulent les cours et les examens.

Elle n'est en aucun cas un justificatif permettant d'obtenir de l'entreprise le remboursement des droits acquittés à titre individuel et, à ce titre, cofinancés par le Conseil Régional d'Ile de France.

Cette carte ainsi que l'inscription au Cnam **ne délivre pas le statut d'étudiant et ne permet pas l'obtention d'une carte de séjour.**

□ TRANSFERT D'INSCRIPTION

Les auditeurs appelés à changer de résidence peuvent faire transférer leur dossier, en cours d'année, dans un autre centre. Ils devront cependant s'informer au préalable du programme d'enseignement de ce centre et savoir s'ils peuvent y poursuivre les mêmes études. Vous pouvez

demander le transfert de la totalité de votre inscription dans un autre centre sans avoir de nouveaux droits d'inscription à acquitter excepté pour les travaux pratiques.

□ EXAMENS

Les modalités de contrôle de chaque UE vous seront communiquées par l'enseignant en accord avec la direction du Centre.

Pour être convoqué aux examens de validation d'une UE, il est indispensable de s'inscrire en début d'année aux enseignements correspondants.

Les UE sont capitalisables : elles vous seront définitivement acquises quel que soit le point de réseau (Paris ou l'un des centres régionaux) où vous les avez obtenues. A chaque réussite une attestation vous sera délivrée.

Attention : Il n'est pas possible de s'inscrire pour un même examen dans des centres d'enseignement différents, le même semestre.

□ CONVOCATIONS

Une convocation aux examens semestriels terminaux est adressée par le Centre à tous les auditeurs inscrits. Elle précise les lieux, dates et horaires de la première session organisée.

Une deuxième session est prévue pour les auditeurs absents ou non admis à la suite de la première session.

Les auditeurs qui n'auraient pas reçu de convocation dix jours avant la date prévue pour l'examen sont invités à prendre contact avec le Centre.

Après l'examen, aucune réclamation ne sera acceptée, quelle qu'en soit la raison.

Les éventuels examens partiels ne font pas l'objet de convocation, à la différence de l'examen final semestriel où les auditeurs inscrits reçoivent un courrier.



LE CNAM ILE-DE-FRANCE

Mode d'emploi

□ DEROULEMENT DES EPREUVES

La carte d'auditeur, la convocation à l'examen et une pièce d'identité sont exigées à l'entrée des salles d'examen. Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

□ CONGES D'EXAMEN

Le Code du Travail (article R.931-9) prévoit la possibilité d'obtenir un ou plusieurs congés rémunérés correspondant annuellement à un maximum de 24 heures de temps de travail pour préparer ou passer des examens.

Les auditeurs qui souhaitent obtenir ce congé doivent en faire la demande à leur employeur 30 jours avant la date de l'examen, en fournissant à l'appui de la demande, une attestation officielle d'inscription à l'examen.

□ RESULTATS ET ATTESTATION DE SUCCES

Chaque unité d'enseignement donne lieu à un contrôle de connaissance, soit par contrôle continu, soit par examen semestriel, soit par combinaison de ces procédés (conformément au règlement des études du CNAM).

Les résultats sont affichés au secrétariat du Centre et sur le site Internet du centre organisateur (ou sur Plei@d pour les auditeurs inscrit en Fod). Les attestations de succès sont adressées automatiquement aux candidats reçus après délibération du jury final qui, dans tous les cas, examine les résultats obtenus et délibère sur les admissions ou les refus.

Il est interdit à un auditeur reçu à un examen de s'y présenter à nouveau dans le but d'améliorer sa note.

□ VALIDATIONS DES ETUDES

Les candidats doivent satisfaire aux obligations suivantes :

1. Posséder l'ensemble des unités d'enseignement du Cnam entrant dans la composition du parcours
2. Justifier d'une expérience professionnelle suffisante en nature et en niveau. Dans le cas contraire, elle doit alors être complétée soit par un stage d'au moins 3 mois dans les conditions fixées par le jury, soit par l'attestation de

l'entrée effective dans une activité professionnelle correspondant à la spécialité de la formation postulée. Vous pouvez même si vous n'avez pas acquis toutes les U.E. nécessaires, faire une demande d'examen anticipé de votre expérience professionnelle. N'hésitez pas à demander à l'accueil du centre d'enseignement la fiche Expérience Professionnelle.

3. Demander à l'accueil du centre où vous avez suivi vos modules de formation le dossier de demande de diplômes ou de certificats, ainsi que les documents correspondants, et le rapporter complété. Il sera vérifié et visé par le directeur du centre d'enseignement avant d'être envoyé à la direction des formations du Cnam à Paris. Votre dossier sera soumis à l'avis d'une commission. Une attestation provisoire vous sera délivrée si cet avis est favorable. Après décision du jury, votre diplôme vous sera délivré et adressé au centre où vous avez fait la demande. Vous pourrez venir chercher votre diplôme sur rendez-vous.

Attention : Aucun diplôme n'est envoyé par courrier.

□ DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour obtenir une attestation d'inscription, un historique de vos inscriptions au Cnam en Ile de France ou un récapitulatif de vos unités d'enseignement :

Demandez à l'accueil du centre d'enseignement où vous êtes inscrit, muni de votre carte d'auditeur, ou envoyez-nous un courriel en formulant explicitement votre demande.

□ CONVENTIONS DE STAGE

Tout stage, qu'il soit obligatoire ou pas, donne lieu à convention. Pour se faire délivrer une convention de stage, il faut au préalable avoir obtenu plusieurs unités d'enseignement du Cnam et être inscrit à un diplôme. La demande doit être déposée 10 jours minimum avant le début du stage, accompagnée d'une lettre de l'entreprise en précisant les dates, le contenu et l'identité du tuteur. Les missions confiées doivent être en relation avec le diplôme préparé.

